

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LES AMI.ES DE LA BOURGES

SAINT PIERRE DE COLOMBIER
LE 20 OCTOBRE 2020

Nous avons pris connaissance des récentes interventions de la Présidente de la Fédération Drôme-Ardèche du BTP, Mme Guat-Laforme et de Mr Ferreira, entrepreneur principal du chantier de Famille missionnaire dans les colonnes ou sur les ondes de médias locaux. Ils prétendent que les travaux sont suspendus à Saint- Pierre de Colombyer par le fait de l'activisme d'un petit groupe de désœuvrés vivant de l'argent public (cf itv vidéo de Mr Ferreira, DL 19.10.2020), alors que, selon eux, le dossier est purgé de toute contestation possible.

Les agents hospitaliers, sages-femmes, éducateurs, élagueurs, retraités de différentes professions, agriculteurs, demandeurs d'emplois, enseignants, ouvriers agricoles, artistes, accompagnateurs en montagne.... réunis dans cette mobilisation depuis plus d'un an ne sont pas des citoyens de seconde zone. Il n'y pas de sous-citoyens, qui se tairaient parce qu'ils ne sont pas employeurs du bâtiment, quand il s'agit de défendre, (en faisant respecter la loi), son cadre de vie et les paysages qu'il ont choisis.

Faut-il rappeler qu'une partie de ce projet sera financé, par le biais de réductions fiscales sur des crédits publics ?

Nous pouvons comprendre la colère devant l'arrêt du chantier et ses conséquences malgré la décision de l'Etat de prendre ses responsabilités en indemnisant les entreprises pénalisées. Cependant, nous invitons Mme Guat-Laforme et Mr Ferreira à prendre connaissance des éléments du dossier avant de tenir des propos publics.

Nous rappelons que les travaux ont commencé sans la demande par le maître d'ouvrage, d'une dérogation pour destruction d'espèces et d'habitats d'espèces protégées, rendant, de fait, ces **travaux hors du droit de l'environnement en vertu de son article 411-1**. Un manquement grave qui peut juridiquement rejaillir sur l'entreprise ayant réalisé ces travaux.

Des fausses déclarations dans le dossier de demande de permis de construire et une réalisation des piles de la passerelle non conforme à la déclaration de travaux sont également les autres faits (et rien que des faits) révélés par notre mouvement.

A ce jour des scientifiques s'alarment d'une telle construction ne respectant pas les préconisations de non bétonisation du lit de la rivière. Au regard, des événements climatiques qui se sont produits récemment dans notre pays et qui vont se produire de plus en plus fréquemment avec le chaos climatique dans lequel nous sommes d'ores et déjà entrés (selon les mots-mêmes de la ministre de la transition énergétique), **la sécurité des biens et des personnes ne peut être balayée d'un revers de main méprisant par les partisans de la construction à tout prix.**

Mme Guat-Laforme pense peut-être que Mme Pompili a pris cette décision d'arrêt des travaux pendant un an et qu'elle parle d'un possible abandon du projet pour nous faire plaisir. Nous lui disons que la réalité de cette décision ministérielle est simplement une approbation des alertes et arguments présentés par notre mouvement et s'appuie sur des arguments de réglementation et de droit.

Aussi, c'est d'abord contre le maître d'ouvrage et non contre ceux qui mettent à jours ses mensonges et ses manquements qu'il faut tourner sa colère et son ressentiment.

Des faits qui ont pu conduire les services de l'Etat à commettre des erreurs d'appréciation au regard de déclarations peu conformes signées sur l'honneur par le maître d'ouvrage.

Nous rappelons que **ce n'est pas parce qu'un Permis de construire est autorisé que le maître d'ouvrage peut s'affranchir des réglementations en vigueur** ni des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis par ailleurs (art.2 décision Préfet de Région n°2018-ARADP-00986-5.03.2018).

Nous rappelons aussi qu'**une déclaration n'est pas un fait avéré** et, qu'en la matière, le maître d'ouvrage est devenu expert. Dernier exemple en date ? Le maître d'ouvrage a déclaré que les cars (70 cars de 50 personnes au moins) seraient stationnés sur une commune proche de Saint Pierre de Colombyer et qu'il allait établir une convention avec un propriétaire privé. Qu'en est-il aujourd'hui ? Il n'y a rien ! Le propriétaire a signifié une fin de non-recevoir au projet de la FMND. D'autres exemples déjà communiqués sont du même acabit et relèvent du même procédé.

Mr Ferreira est également très aléatoire sur les chiffres qu'il annonce : entre ses invectives lors d'une réunion publique des opposants au projet en septembre, la dernière réunion en Préfecture et ses interviews dans les médias, les chiffres varient du simple au triple et cela laisse... pensif.

- le 1er juillet en Préfecture, il a été annoncé que les entreprises étaient payées rubis sur l'ongle (qu'en est-il alors de 3 millions pour l'aire de retournement pratiquement terminée, qu'il évoque ?)

- pourquoi parler de licenciements actuellement puisque l'entreprise Ferreira devait intervenir sur le gros œuvre de la «basilique» qui fait partie de la 2^e tranche prévue... dans un an. Par quel procédé va-t-il mettre au chômage tout de suite des employés qu'il n'a pas encore embauchés ?

Déplaçant le débat sur un terrain nauséabond, méprisant et ignorant de la réalité et des faits, les propos tenus n'honorent pas ceux qui les tiennent. Mais, pour certains, ce terrain semble plus aisé à arpenter que celui des arguments de fond.